

Document de position de l'UICN pour la COP30 de la CCNUCC

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

Trentième session de la Conférence des Parties (COP30)

10-21 novembre 2025, Belém, Brésil

La COP30 de la CCNUCC, qui marque le 10^e anniversaire de l'historique Accord de Paris, se déroule dans une époque de conflits croissants, de tensions géopolitiques grandissantes et de tensions accrues concernant le multilatéralisme. Alors que les Parties se réunissent à Belém, au Brésil, au cœur de l'Amazonie, elles doivent redoubler d'efforts pour sauvegarder le processus climatique multilatéral et renforcer le respect de l'ordre international fondé sur des règles. Comme l'indique clairement l'[avis consultatif](#) historique de la Cour Internationale de Justice (CIJ), *tous* les États ont des obligations contraignantes en vertu du droit international de protéger le système climatique mondial et de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Dans ce contexte, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) tient à souligner les **messages clés** suivants :

1. **L'UICN exhorte vivement toutes les Parties n'ayant pas encore communiqué leur nouvel objectif climatique pour 2035, ou Contribution déterminée au niveau national (CDN), à le faire au plus tôt, conformément à leurs obligations légales en vertu de l'Accord de Paris.** Bien trop peu de pays ont soumis leurs nouvelles CDN à ce jour. 2024 marquant l'année la plus chaude jamais enregistrée et la première année civile où la température moyenne mondiale a dépassé 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels ([WMO 2025](#)), le monde ne peut se permettre aucun laxisme.

Lors de la préparation de leurs nouvelles CDN, l'UICN exhorte les Parties à veiller à ce que celles-ci :

- représentent une *progression* au-delà de leurs CDN actuelles et reflètent leur *plus haute ambition possible*, conformément à l'article 4.3 de l'Accord de Paris ;
- incluent des objectifs ambitieux de réduction des émissions à l'échelle de l'économie avec un calendrier spécifique pour 2035, clairement alignés sur la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C, couvrant tous les gaz à effet de serre, secteurs et catégories, et éclairés par les dernières données scientifiques ;
- tiennent pleinement compte des [Résultats du premier bilan mondial \(décision 1/CMA.5\)](#) et démontrent concrètement comment elles contribuent, *entre autres*, à (i) l'abandon progressif des combustibles fossiles¹, (ii) la conservation, la protection et la restauration de la nature et des écosystèmes conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris l'arrêt et l'inversion de la déforestation et de la dégradation des forêts d'ici 2030² et, le cas échéant, (iii) l'objectif mondial en matière d'adaptation.

À cet égard, l'UICN invite les Parties à consulter le nouveau [Guide pour l'inclusion de la nature dans les CDN](#), élaboré conjointement avec Nature4Climate, qui propose des recommandations actualisées sur la manière dont les Parties peuvent intégrer efficacement et de manière appropriée des solutions fondées sur la nature dans leurs nouvelles CDN.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Stewart Maginnis
Directeur général adjoint
(Programme)
Siège de l'UICN
stewart.maginnis@iucn.org

Sandeep Sengupta
Responsable des politiques
mondiales, Changements
climatiques
Siège de l'UICN
sandeep.sengupta@iucn.org

Siège mondial de l'UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tél : +41 22 999 0000
Fax : +41 22 999 0002
mail@iucn.org
www.iucn.org

¹ Décision 1/ CMA.5, paragraphe 28

² Décision 1/ CMA.5, paragraphes 33 et 34.

2. Notant l'écart de mise en œuvre dans la réalisation des engagements climatiques actuels, l'UICN appelle toutes les Parties à ancrer leurs nouvelles CDN dans la législation et les cadres réglementaires nationaux afin de soutenir leur réalisation efficace et opportune sur le terrain.

- En vertu de l'article 4.2 de l'Accord de Paris, les Parties ont l'obligation contraignante de prendre des mesures d'atténuation nationales pour atteindre les objectifs qu'elles ont fixés dans leurs CDN. Pourtant, elles ne sont toujours pas sur la bonne voie pour atteindre leurs CDN existantes pour 2030 ([EGR 2024](#) ; [IPCC 2023](#)).
 - L'[avis consultatif de la CIJ de 2025](#) note explicitement que toutes les Parties sont tenues d'être proactives dans la poursuite de mesures visant à atteindre les CDN qu'elles ont établies, y compris en mettant en place un système national, tel qu'une législation, des procédures administratives et un mécanisme d'application, et en exerçant une vigilance adéquate pour faire fonctionner efficacement un tel système (paragraphe 253).
- 3. L'UICN exhorte les Parties à la COP30 à prendre des mesures concrètes, y compris par le biais d'un éventuel programme de travail conjoint, pour renforcer systématiquement les synergies opérationnelles entre les trois Conventions de Rio afin de relever plus efficacement et de façon plus efficiente les défis interdépendants des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la dégradation des terres.** En tant que première conférence des Nations Unies sur le climat à se tenir en Amazonie, et notant les efforts connexes en cours au sein de la CDB et de la CNULCD, la COP30 présente une occasion incontournable pour les Parties de renforcer substantiellement et institutionnellement le rôle de la nature dans l'action climatique et d'assurer une plus grande cohérence politique entre les trois Conventions de Rio, en s'appuyant sur les discussions récentes lors du SB62 de la CCNUCC. Cela peut aider à harmoniser les politiques et la planification nationales entre les différents instruments et à réduire la charge de rapports.
- L'UICN salue et soutient particulièrement le leadership de la présidence brésilienne de la COP30 et des champions de haut niveau pour le climat dans leurs efforts pour souligner l'importance de ces synergies et le rôle vital que la nature et les écosystèmes peuvent jouer dans la réalisation des objectifs climatiques mondiaux, notamment

par la mise en place d'un axe dédié et d'objectifs clés sur la *Gestion des forêts, des océans et de la biodiversité* dans le cadre du [Programme d'action de la COP30](#).

- L'UICN, ainsi que ses membres et partenaires, proposent des initiatives mondiales pratiques telles que le [Partenariat ENACT](#), le [Défi de Bonn](#), le [Défi de l'eau douce](#), [Regen10](#), [GINGR](#) et les Avancées pour les [mangroves](#) et les [océans](#) en tant que véhicules éprouvés pour soutenir la mise en œuvre des objectifs ci-dessus à grande échelle. Dans l'esprit du *mutirão global* proposé par la présidence de la COP30 pour faire face à la crise climatique et mettre en œuvre les résultats du bilan mondial, l'UICN invite les parties intéressées à se joindre à ces initiatives multipartenaires et à renforcer plus avant la coopération internationale et l'ambition à leur égard.
- L'UICN souligne en particulier le rôle essentiel joué par les forêts primaires dans la lutte contre les changements climatiques et note que leur protection est fondamentale pour atteindre les objectifs des Conventions de Rio. À cet égard, elle se félicite de l'initiative de la présidence de la COP30 visant à garantir un financement innovant pour la protection des forêts tropicales par le biais de la [Tropical Forest Forever Facility \(TFFF\)](#). L'UICN souligne également une récente [initiative soutenue par le FEM](#), lancée pour accroître la visibilité publique des forêts primaires tropicales et améliorer les moyens d'existence des communautés qui en dépendent. L'UICN appelle en outre les Parties à partager les meilleures technologies disponibles susceptibles de permettre un suivi efficace et en temps réel des changements d'affectation des terres à plusieurs niveaux.
- L'UICN souligne également l'importance de veiller à ce que la transition énergétique nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, ainsi que toutes les autres réponses visant à lutter contre les changements climatiques, soient justes et positives pour la nature et suivent les [meilleures pratiques](#) disponibles. En outre, l'UICN souligne la nécessité que toute application de solutions fondées sur la nature pour faire face aux changements climatiques, que ce soit par le biais d'approches basées sur les marchés ou non, adhère au [Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature](#), protège et restaure l'intégrité des écosystèmes, minimise les risques pour le stockage de carbone dans les écosystèmes

et inclue toutes les garanties sociales et environnementales nécessaires.

4. L'UICN appelle toutes les Parties à adopter un ensemble solide d'indicateurs dans le cadre du programme de travail EAU-Belém à la COP30, qui puisse mesurer efficacement les progrès accomplis dans la réalisation de chacun des objectifs 2030 convenus pour atteindre l'objectif mondial en matière d'adaptation en vertu de la [décision 2/CMA.5](#), paragraphes 9 et 10.

Avec l'augmentation des effets néfastes des changements climatiques dans le monde, une adaptation à long terme et transformationnelle est devenue essentielle pour tous les pays, tout comme l'anticipation, l'évaluation et la lutte contre les pertes et dommages causés par le climat auxquels sont confrontés les personnes et la nature.

- L'UICN souligne, en particulier, l'importance d'inclure des indicateurs sur le financement et les moyens de mise en œuvre pour évaluer si et comment ces ressources essentielles sont fournies, mobilisées, efficacement canalisées et accessibles pour répondre aux besoins des pays, des communautés et des écosystèmes vulnérables.
- En ce qui concerne l'Objectif 9(d) de « *Réduction des impacts climatiques sur les écosystèmes et la biodiversité, et l'accélération de l'utilisation de l'adaptation basée sur les écosystèmes et des solutions fondées sur la nature...* », l'UICN exhorte les Parties à intégrer des cadres d'évaluation mondiaux facilement disponibles et éprouvés tels que la *Liste rouge de l'UICN des espèces menacées* et la *Liste rouge des écosystèmes de l'UICN* dans le cadre des indicateurs pour cet objectif.
- L'UICN appelle en outre toutes les Parties à préparer et à soumettre leurs Plans nationaux d'adaptation (PNA) dans les meilleurs délais et conformément à la composante adaptation de leurs CDN. Elle les exhorte à intégrer fortement des mesures d'adaptation basées sur les écosystèmes et des solutions fondées sur la nature dans ces deux instruments, en notant la contribution substantielle que celles-ci peuvent apporter au renforcement de la résilience des communautés vulnérables, en plus de fournir des co-bénéfices en termes d'atténuation des changements climatiques et de conservation de la biodiversité.
- Cependant, compte tenu des menaces accrues et des limites d'adaptation dures et

douces auxquelles les écosystèmes sont confrontés du fait des changements climatiques aujourd'hui, comme l'illustrent les dernières évaluations de la Liste rouge de l'UICN des [écosystèmes de mangrove](#) et des [coraux d'eaux chaudes](#), l'UICN souligne le besoin urgent pour les Parties d'entreprendre des réductions rapides, profondes et durables des émissions de GES pour limiter le réchauffement à 1,5°C sans plus tarder.

5. L'UICN exhorte les présidences de la COP29 et de la COP30, ainsi que toutes les Parties, à garantir un résultat concret dans le cadre de la « Feuille de route de Bakou à Belém vers 1,3T » lors de la COP30, qui puisse pratiquement permettre l'augmentation du financement climatique de toutes sources vers les pays en développement à au moins 1,3 billion d'USD par an d'ici 2035, et fournir un financement public, concessionnel et sous forme de dons considérablement accru pour couvrir en particulier les besoins et les priorités des communautés et des écosystèmes vulnérables.

Les engagements et la prestation du financement climatique actuels restent terriblement insuffisants par rapport à l'ampleur de ce qui est nécessaire. Chaque année qui passe sans financement suffisant pour l'atténuation, l'adaptation et les pertes et dommages, la perspective d'un avenir stable, sain et sûr pour l'humanité s'éloigne de façon inversement proportionnelle à l'augmentation des coûts de remédiation.

- L'UICN est profondément préoccupée par l'énorme écart entre les besoins de financement de l'adaptation dans les pays en développement, actuellement estimés à 215-387 milliards d'USD/an, et les flux internationaux disponibles de financement public pour l'adaptation, estimés à 28 milliards d'USD en 2022 ([AGR 2024](#)). Il est urgent de combler cette lacune et d'assurer un meilleur équilibre dans la réponse aux besoins de financement de l'atténuation et de l'adaptation dans les pays en développement.
- L'UICN souligne également l'importance d'orienter un plus grand financement climatique vers des solutions fondées sur la nature à haute intégrité, en raison de leurs multiples avantages prouvés pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ceux-ci. Le *Groupe d'experts indépendants de haut niveau (IHLEG, en anglais) sur le financement climatique* a, par exemple, estimé que les investissements mondiaux dans le capital naturel devraient passer de 46 milliards d'USD en 2022 à 400 milliards d'USD par an

d'ici 2030 et à 480-580 milliards d'USD par an d'ici 2035 ([Bhattacharya et al, 2024](#)). Cela devrait être pleinement pris en compte dans la *Feuille de route vers 1,3T* convenue lors de la COP30, ainsi que dans les mesures visant à réduire et à éliminer les subventions aux combustibles fossiles et à l'agriculture nocives pour l'environnement, qui sont actuellement estimées à environ 3 000 milliards d'USD par an ([Bhattacharya et al, 2024](#) ; [Koplow et Steenblik, 2024](#)).

6. L'UICN exhorte toutes les Parties à prendre pleinement en compte les connaissances, les besoins, les préoccupations et les priorités des peuples autochtones et des communautés locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et actions climatiques à tous les niveaux, ainsi qu'à faciliter activement leur engagement accru dans tous les processus pertinents de la CCNUCC.

- L'UICN se félicite du renouvellement du mandat du Groupe de travail de facilitation (GTF) de la *Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (PCLPA)* lors de la COP29 et appelle les Parties à soutenir pleinement la mise en œuvre de leur plan de travail de Bakou sur deux ans pour 2025-2027.
- L'UICN appelle également les Parties à assurer un financement climatique considérablement accru et directement accessible aux peuples autochtones et aux communautés locales, y compris les petits exploitants agricoles, en notant leur rôle vital en tant que gardiens et administrateurs des écosystèmes les plus intacts du monde, y compris plus d'un tiers du carbone irrécupérable restant dans le monde ([Noon et al 2022](#)).
- L'UICN rappelle, à cet égard, l'*Initiative des peuples autochtones de Podong*, lancée lors de la COP28, qui vise à mobiliser au moins 200 millions d'USD de financement pour le climat et la nature directement accessibles pour les peuples autochtones au cours des cinq prochaines années, et invite les Parties à la soutenir activement et

à y contribuer. L'UICN souligne également le [Mécanisme forêts et paysans](#) comme un moyen concret d'accroître le financement direct du climat et de la nature en faveur des petits exploitants agricoles et de leurs organisations.

7. L'UICN souligne à nouveau l'importance d'intégrer des politiques et des actions climatiques sensibles aux questions de genre à tous les niveaux de mise en œuvre de l'Accord de Paris, et appelle les Parties à adopter un plan d'action fort et ambitieux sur l'égalité homme-femme lors de la COP30, dans le cadre du Programme de travail de Lima renforcé sur le genre (LWPG, en anglais).

- L'UICN se félicite de la décision prise par les Parties lors de la COP29 de prolonger le *Programme de travail de Lima renforcé sur le genre* pour une période de dix ans et attend avec intérêt d'aider les Parties à élaborer un plan d'action plus ambitieux sur les questions d'égalité hommes-femmes qui réponde aux besoins nationaux et aux opportunités de mise en œuvre de politiques, de stratégies et d'actions sur les changements climatiques sensibles aux questions de genre.
- À ce jour, l'UICN a aidé près de deux douzaines de gouvernements à concevoir des [Plans d'action pour l'égalité hommes-femmes face aux changements climatiques \(ccGAP, en anglais\)](#), qui ont joué un rôle déterminant dans l'engagement des femmes des communautés de première ligne à travailler avec les gouvernements pour identifier des actions climatiques concrètes pour faire face aux impacts différenciés des changements climatiques en fonction du genre et utiliser des points d'entrée spécifiques, y compris par le biais d'actions basées sur la nature, pour exploiter leur contribution. En outre, l'UICN dispose d'un [mécanisme de subvention](#) dédié qui se concentre sur la lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) dans le contexte de l'environnement et des changements climatiques, ce qui peut également aider à promouvoir des initiatives climatiques plus sûres et plus équitables.

Les plus de 1 400 Membres de l'UICN issus des gouvernements, de la société civile et des organisations de peuples autochtones se tiennent prêts à travailler avec les Parties pour faire de la COP30 un moment décisif pour le climat, la nature et les personnes. Tous les Membres et composantes de l'UICN se réuniront au [Congrès mondial de la nature de l'UICN](#) à Abu Dhabi, aux Émirats arabes unis, du 9 au 15 octobre 2025. Le Congrès de l'UICN, qui comprend un thème dédié sur la « Réduction des risques de dépassement climatique », discutera et explorera plusieurs questions directement liées aux liens entre les crises des changements climatiques et de la perte de biodiversité, et comment celles-ci peuvent être abordées conjointement. En outre, les Membres envisageront l'adoption de plusieurs résolutions liées au climat sur des sujets tels que les synergies nature-climat, la géo-ingénierie, le commerce du carbone, la protection des glaciers et des récifs coralliens, et les voies de transition justes, entre autres, pour guider la politique générale de l'Union sur ces questions